Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026041CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 041

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 13 mai 2026 **Date d'affichage : 13 mai 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme POIRIER, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. LAURENT (pouvoir M. le Maire), Mme PETITCOLLOT (pouvoir M. GUILLOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marion LE GLEAU DECKMYN

CESSION DE LA PARCELLE AR 19 (14 RUE DE LA CROIX CONNUE)

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine Immobilier
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2241-1,
Vu l'avis du service des Domaines en date du 22 avril 2026,
Vu le compromis de vente signé entre la Commune de Cesson-Sévigné et Monsieur Daniel Claude Louis Jean-Paul STEINBACHER portant sur la parcelle cadastrée AR n°19 sise 14 Rue de la Croix Connue à Cesson-Sévigné, au prix de 330.000 euros,
Considérant que la Ville de Cesson-Sévigné est propriétaire d'un terrain, sis 14 Rue de la Croix Connue, cadastré AR n°19, d'une contenance totale de 423 m²,
Considérant que ce terrain ne présente plus d'intérêt pour la Ville et qu'il y a lieu de procéder à sa cession,
Considérant que Monsieur Daniel Claude Louis Jean-Paul STEINBACHER souhaite se porter acquéreur dudit terrain,
Considérant que les frais liés à cet acte de cession, notamment les frais de notaire, seront intégralement pris en charge par l'acquéreur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE (5 ABSTENTIONS)

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AR n°19, sise 14 Rue de la Croix Connue, 35510 Cesson-Sévigné, d'une contenance de 423m², appartenant à la Commune de Cesson-Sévigné, au profit de Monsieur Daniel Claude Louis Jean-Paul STEINBACHER, au prix de trois cent trente mille euros (330 000 €) ;
DIT que les frais, notamment d'acte, liés à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur ;
AUTORISE M. le Maire ou son représentant désigné à signer l'acte authentique correspondant, et tout document se rapportant à cette affaire, au nom et pour le compte de la commune.

Publié et affiché le 28 mai 2026